

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2026

CONVOCATION DU 14 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un août à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la Présidence de Jean-Philippe CLERC.

Présents (13) : CETRE Thomas, CHARNET Madisson, CLERC Jean-Philippe, Pascal FEBVRE, GAUTHERON Raphaël, GREBOT Chantal, GREGOIRE Danaelle, GREEN Samantha, MALET Bruno, PARODAT Caroline, PIOTELAT Anne-Laure, GRAPPE Pascal, ZANCKI Catherine

Excusé (2) : SECOND Pascal (donne pouvoir à Thomas CETRE), VIGOUREUX Tristan (donne pouvoir à Pascal GRAPPE)

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Caroline PARODAT

Madame Caroline PARODAT a été désignée en qualité de secrétaire à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2026
3. Intervention de Bruno DAGAS – Club Pétanque de Commenailles
4. Relevé des décisions
5. Compte-rendu des réunions
6. Bilan fête patronale et apéro bénévoles
7. Adoption du règlement de l'affouage
8. Bulletin municipal – Tarifs
9. Point travaux écoles
10. Point Voirie
11. Point sur les travaux d'été
12. Projet RIDET – Notification aux entreprises
13. Rendez-vous à la terre
14. Subventions
15. Urbanisme
16. Informations et questions diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire propose d'ajouter un point « loyer salon de coiffure » en point 8 et d'ajouter au point 3 « intervention de Laura Menestrier pour la reprise du salon de coiffure ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce changement. L'ordre du jour est adopté et modifié comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2026
3. Intervention de Bruno DAGAS – Club Pétanque de Commenailles et de Laura Menestrier pour la reprise du salon de coiffure
4. Relevé des décisions
5. Compte-rendu des réunions
6. Bilan fête patronale et apéro bénévoles
7. Adoption du règlement de l'affouage
8. Loyer salon coiffure
9. Bulletin municipal – Tarifs
10. Point travaux écoles
11. Point Voirie
12. Point sur les travaux d'été
13. Projet RIDET – Notification aux entreprises

14. Rendez-vous à la terre
15. Subventions
16. Urbanisme
17. Informations et questions diverses

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2. Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2026

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3. Intervention du président du nouveau club de pétanque de Commenailles

- **Intervention de Bruno DAGAS – Club Pétanque de Commenailles**

L'association, créée le 15/08/26, compte démarrer avec une vingtaine d'adultes actifs (visant trente membres avec les enfants). L'équipe dirigeante intègre des habitants de la commune pour garantir un ancrage local. Les terrains seront ouverts et accessibles à tous les habitants de la commune, en dehors des périodes de compétitions. Le club souhaite développer la pratique chez les jeunes en proposant des animations et des ateliers avec les accueils de loisirs et périscolaires, avec deux éducateurs formés.

Un espace pour les terrains (le long des tennis côté sous-bois) sera mis à disposition, la municipalité avait déjà ce projet d'aménager à cet endroit des terrains de pétanque, une convention d'utilisation ponctuelle et régulière sera écrite. Le terrassement est financé en partie par du mécénat privé. Les terrains devraient être opérationnels autour du 15 septembre.

Bruno Dagas sollicite un soutien de la commune à hauteur de 1 100 € pour finaliser l'encadrement des terrains. Il précise que la fédération impose l'utilisation de bois non traités pour des raisons de sécurité et de santé (risques liés aux particules de bois traité lors des impacts de boules).

Le club projette d'organiser 4 à 5 manifestations par an, dont deux concours durant l'été (un concours officiel départemental obligatoire et un concours ouvert à tous). Le concours inaugural du 20 septembre sera délocalisé au boulodrome de Bletterans, un match de BJF étant déjà programmé au stade. Le fonctionnement des deux clubs (pétanque et BJF) au stade nécessitera d'établir une convention tripartite avec la CCBHS.

Délibération n°21/08/2026-01

Les conseillers, après débat, acceptent à l'unanimité de soutenir ce projet de terrains ouverts à tous les habitants, Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'achat des poteaux de délimitation via la section de l'investissement 2128 « Autres agencements et aménagements de terrain », le conseil autorise le maire à signer une convention d'occupation du terrain, les parkings et buvette nécessiteront une convention tripartite CCBHS, BJF et Pétanque de Commenailles.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- **Intervention de Laura MENESTRIER pour la reprise du salon de coiffure**

Laura MENESTRIER exerce comme coiffeuse à domicile depuis 5 ans. Elle a également travaillé en salon durant ses 2 ans de CAP et ses 2 ans de brevet professionnel. Elle va reprendre le salon de coiffure précédemment tenu par Christelle DOMY. Le salon proposera des prestations de coiffure mixte pour hommes, femmes et enfants, incluant toutes les techniques traditionnelles (couleurs, mèches, permanentes). Elle proposera un service complémentaire d'onglerie (mains et pieds), s'appuyant sur une formation de prothésiste ongulaire qu'elle a validée il y a deux ans.

Son but principal est de développer l'activité au salon. Elle souhaite continuer à faire du domicile un jour par semaine dans un premier temps, et en fonction de l'activité ouvrir le salon du lundi au samedi. La signature

bancaire est prévue fin août / début septembre. Elle s'engage à réaliser des travaux de rafraîchissement de peinture en septembre, avec l'objectif d'ouvrir le salon courant septembre ou au plus tard début octobre.

Monsieur le maire indique que le conseil devra se prononcer sur l'aide apportée au point 8), ajouté à l'ordre du jour.

4. Relevé des décisions

N° de délibération	Libellé	Résultat du vote
17/07/2026-01	Tarif de l'affouage 2026/2027 et couronnes de chênes	Pour : unanimité
17/07/2026-02	Délégation accordée au maire par le conseil municipal	Pour : unanimité
17/07/2026-03	Création d'un budget annexe vente de chaleur et création d'une régie	Pour : unanimité
17/07/2026-04	Subventions : Association l'Instand'art ; Oncodoubs	Pour : unanimité

5. Compte rendu des réunions

- 22/07 et 28/07 : **Réunions techniques** avec les élus, le cabinet d'architecture Cartallier et le conducteur de travaux pour le bâtiment RIDET et des entreprises, afin d'anticiper la préparation du chantier RIDET.
- 24/07 : **Apéro des bénévoles** : voir point 6)
- 25/07 : **Fête patronale** : voir point 6)
- 02/08 : Une délégation de la municipalité a rendu visite à Mme Chaloyard pour ses 106 ans, avec le dernier né de la commune
- 14/08 : **Corvée des élus de rangement des bâtiments communaux**
- 18/08 : **Corvée des élus de remise en place des meubles des écoles**
- 19/08 **Corvée des élus pour le nettoyage du hangar pompier**

6. Bilan de l'apéro bénévole et de la fête patronale

L'apéro bénévole du 24/07 a réuni de nombreux habitants de la commune engagés dans du bénévolat, mais aussi des personnes extérieures membres d'associations du village. Ce rendez-vous programmé la veille de la fête patronale se veut une reconnaissance de l'engagement bénévole à Commenailles. Le Maire remercie les conseillers qui étaient présents pour la préparation et à la soirée. Il est évoqué l'idée de mieux identifier les responsables associatifs pour faciliter les échanges.

La fête patronale s'est déroulée le 25/07 avec de nouvelles animations l'après-midi : 14 cerfs-volants et 6 trottinettes décorées. 121 repas adultes et 45 menus enfants, 16 frites, et 51 repas bénévoles

Les feux d'artifices tirés au-dessus de l'étang ont été réussis et appréciés. Les artificiers avaient prévu un équipement de sécurité d'extinction incendie renforcé, des herbes sèches se sont consumées tout près du pas de tir mais le léger départ a été maîtrisé rapidement. Les lampions n'avaient pas été distribués car jugés trop risqués en termes de départ de feux.

7. Délibération n°21/08/2026-02 - Adoption du règlement d'affouage

Au moins 40 affouagistes étaient inscrits à la date du conseil. Les élus ont tous reçu la proposition de règlement d'affouage. Monsieur le maire donne la parole à Raphaël GAUTHERON, conseiller délégué à la forêt qui rappelle les grands principes et indique que l'organisation des parcelles et la détermination des lots sont en cours. Les affouagistes se voient délivrer des produits ligneux (tout produit issu du bois) : du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Les tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes ; elles seront alors mises à disposition sur coupe.

Il est proposé de fixer :

- Le délai d'exploitation (abattage et façonnage) au **30 avril 2027**. Après cette date, l'exploitation est strictement interdite pour permettre la régénération des peuplements. En cas de dépassement, le bénéficiaire est déchu de ses droits (art. L. 243-1 du Code forestier). Prorogation possible auprès de l'agent ONF
- Le délai de débardage et d'enlèvement au **30 septembre 2027**, pour permettre la sortie du bois hors des périodes pluvieuses. L'enlèvement se fait sur sol portant et sec. Débardage strictement interdit par temps de pluie ou sur sol mouillé afin d'éviter la dégradation des sols.

Précisions :

- Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, pour éviter tout préjudice aux sols forestiers et aux peuplements ;
- Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont détaillées dans le règlement d'affouage

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données par le conseiller délégué à la forêt,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le règlement d'affouage et d'autoriser le maire à signer tout document afférent

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8. Délibération n°21/08/2026-03 - Salon de coiffure

Suite à l'intervention de Laura Menestrier en introduction de conseil, Monsieur le Maire précise que le salon est fermé depuis décembre 2025. Durant cette fermeture, la précédente exploitante a continué de s'acquitter du loyer de 206 € à la mairie propriétaire des lieux, afin de préserver la valeur de son fonds de commerce, qu'elle va finalement céder. Il ajoute que le local nécessite quelques menus travaux de plomberie (stabilisation chauffe-eau, raccordement machine à laver, remplacement robinet défectueux). Laura Menestrier s'est engagée par écrit à réaliser elle-même les travaux de rafraîchissement (peintures) intérieurs. Monsieur le maire propose l'octroi de 6 mois de loyer gratuit pour permettre à la repreneuse de relancer l'activité et de reconstituer sa clientèle après la longue fermeture du salon, la prise en charge par la commune de l'achat des fournitures de peinture nécessaires au rafraîchissement des murs et la réalisation des petits travaux de plomberie évoqués.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer le bail commercial, le conseil valide également l'octroi de 6 mois de loyer gratuits à compter de la signature du bail, et décide que la municipalité fournira la peinture et accomplira les menus travaux de plomberie.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9. Délibération n°21/08/2026-04 – Bulletin tarifs publicitaires

Monsieur le maire rappelle les coûts liés à la création du bulletin communal annuel « Le Trait d'Union ». Une part comprend une prestation de création graphique et de mise en page, et l'autre concerne les coûts de tirage papier. Les insertions publicitaires permettent de réduire le reste à charge de la commune, sans pour autant couvrir la totalité des frais. Il rappelle les tarifs par type d'insertion :

Format	Tarifs actuels (votés au 29/09/2023)
A4 (190×277 mm)	1 100 €
½ A4 (190×136 mm)	440 €
¼ A4 (92,5×136 mm)	230 €
1/8 A4 (92,5×65,5 mm)	110 €

Le prochain bulletin (qui sortira en janvier 2027) bénéficiera d'une refonte par la nouvelle équipe municipale, avec l'objectif de réduire légèrement le nombre de pages et donc le budget global. De nouveaux annonceurs seront sollicités, notamment les entreprises engagées dans la rénovation du bâtiment RIDET.

Monsieur le maire explique que nous avons besoin de conserver une prestation payante de mise en page et création graphique, ce bulletin est un outil de valorisation de la commune et il est important de conserver sa qualité reconnue. Des économies pourront aussi être trouvées sur le tirage papier. Il rappelle le travail conséquent de rédaction des articles, de relecture, de validation pour aboutir dans les temps à un bulletin distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin janvier 2027. Il propose de conserver les mêmes tarifs d'insertion publicitaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les tarifs d'insertion publicitaire, en les conservant inchangés tels que ceux votés au 29/09/2023.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

10. Travaux écoles

Monsieur le maire rend compte des travaux financés par le SIVOS de Commenailles pendant l'été 2026 aux écoles, chiffres communiqués par Déborah Strzelecki, agent administratif en charge de la comptabilité, de la gestion des paies et de l'administration du SIVOS.

Travaux de plomberie (vannes thermostatiques + désembouage)	3 189,06 €
Travaux de peinture à la maternelle	13 480 €
Changement de vitrage salle de motricité suite vandalisme	440 €
Achat de mobilier pour la classe de Mme TSCHUDI suite départ Mme TATRE	650,96 €
TOTAL	17 760,02 €

11. Voirie

Monsieur le maire passe la parole à Pascal FEBVRE, 1^{er} adjoint, en charge de la voirie. Il rappelle les grands principes de la voirie intercommunale et le principe de regrouper les besoins pour optimiser les coûts. La compétence est détenue par la communauté de communes CCBHS avec un règlement de voirie listant le champ d'application. Le territoire de la CCBHS est divisé en 14 sous-commissions. Des propositions de travaux sont faites en fonction de l'état des routes et ouvrages d'art pour établir les priorités. Il fait ensuite une démonstration aux conseillers du logiciel en ligne Logiroad et tout l'apport que cet outil métier apporte sur la gestion de la voirie intercommunale.

12. Point sur les travaux d'été

Les adjoints et l'employé technique d'été Maelane ont effectué un travail préparatoire de libération des espaces (placards cave SDF, passage à la déchetterie.). Les conseillers ont été mobilisés cet été sur deux dates pour le nettoyage et l'optimisation des espaces et bâtiments communaux, avec le 14 août une corvée de déblaiement du bâtiment RIDET fond de cour et du fournil, puis le 19 août avec la fin du nettoyage du hangar pompier. Monsieur le maire remercie les nombreux élus qui se sont rendus disponibles cet été pour ces corvées indispensables pour préparer les travaux RIDET.

13. Délibération n°21/08/2026-05 – Projet RIDET notification des entreprises

Tous les lots ont été constitués et validés techniquement. Les derniers documents actualisés ont été envoyés aux conseillers le 16 août. Pour rappel, le projet se découpe en deux grandes parties dépenses : ingénierie (270 502 € HT) et travaux (1 638 673 € HT), pour un total de 1 909 175 € HT. Globalement sur l'ensemble du projet, la commune finance environ 40 % en autofinancement (769 761 €), et 60% de participations extérieures : la CCBHS 11,5 %, et les aides publiques externes couvrent près de 48,5 % du total.

Certaines aides (Région et FEDER) sont conditionnées à la notification des marchés. La CCBHS délibèrera mi-septembre sur le projet périscolaire et a déjà déposé un dossier DETR pour sa partie. Pour rappel c'est la CCBHS qui a la compétence périscolaire et une convention de maîtrise d'ouvrage vers la commune sera établie, ainsi qu'une convention de fonds de concours pour définir la participation communale. Les entreprises sont toutes positionnées sur notre chantier et ne pas les notifier reviendrait à ce qu'elles se désengagent avec un décalage de calendrier. Les demandes de prêts se feront entre la caisse d'épargne (prêt relais pour attendre le versement des subventions) et un prêt à long terme à la banque des territoires pour le reste à charge.

Monsieur le maire rappelle que deux réunions (22 et 28 juillet) ont eu lieu pendant l'été afin de préparer les premières actions de la rentrée. Les travaux débiteront après les RDV à la terre. L'installation du chantier est prévue début octobre, et les travaux de curage mi-novembre. Le plan de phasage a été actualisé. Il est ressorti qu'il fallait complètement vider les locaux qui seraient rénovés dans la phase 1, le fond de cour avec l'ancien local de musique actuellement repair café couture, et le fournil. Il informe que le désamiantage (3 points repérés) prévu en octobre nécessitera 3 semaines (estimation) d'interdiction d'accès au bâtiment RIDET, où le fablab est en activité.

Les détails plus précis (organisation globale, factures de situation en fonction de l'avancement) seront obtenus à la suite de la réunion de démarrage de travaux prévue mi-septembre où toutes les entreprises seront présentes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la notification du marché aux entreprises. Le maire et les conseillers adhérents du fablab ne prennent pas part au vote. Caroline PARODAT, 2^{ème} adjointe fait procéder au vote. Il est décidé à l'unanimité des votants d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents afférents au marché de travaux RIDET, ainsi que les deux conventions entre la commune et la CCBHS pour le périscolaire : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et convention de fond de concours.

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

14. Rendez-vous à la terre

Monsieur le maire rappelle le programme très riche des RDV à la terre qui animeront notre commune la dernière semaine de septembre. De nombreuses ressources de la commune (comme les salles) seront mises à disposition de l'événement. Il indique qu'un planning d'activité pour toute la semaine a été proposé par Le Colombier des Arts, tout bénévole voulant s'impliquer peut s'inscrire et il encourage aussi les conseillers à participer.

15. Délibération n°21/08/2026-06 - Demandes de subventions

Monsieur le Maire lit la lettre de remerciement de la Retraite Sportive Bletteranoise pour la subvention accordée.

Il rappelle que le budget 2026 pour les subventions est de 16 000€ et que 8850€ ont déjà été attribués, d'autres demandes de subventions peuvent être formulées d'ici la fin d'année.

Il fait état des demandes de subventions :

- **Comité des fêtes** : 4000€ pour la fête patronale, conformément au prévisionnel présenté lors de l'AG du 30/04/2026, qui correspond au coût des feux d'artifices, et que la municipalité prend en charge chaque année.
- **La protection civile** : à l'appel de l'AMF, il propose d'octroyer 200€ en soutien à la protection civile, mobilisée récemment lors des feux en Gironde.
- **L'association de pêche Curtil Chaffin** : il propose d'octroyer la somme de 350€ pour soutenir l'association touchée par une forte mortalité des poissons et qui n'a pas pu mener à bien certains projets (animations jeunes et événements)
- **L'ACCA** association de chasse de Commenailles : l'ACCA demande 800€, elle a investi 2800€ dans une chambre froide achetée d'occasion (capacité environ 12m3) pour la conservation de la venaison et boissons lors de ses manifestations. En contrepartie de cette subvention, l'ACCA propose de mettre ce matériel à disposition des autres associations de la commune pour leurs propres activités festives, sans le leur louer, à la condition qu'elle bénéficie de la subvention demandée et tant que l'ACCA fera partie du comité des fêtes. Le conseil, après débat, souhaite demander la position du comité des fêtes sur l'intérêt et les garanties de location pérenne à titre gratuit de ce matériel, il reporte donc sa décision une fois l'avis du comité des fêtes obtenu, au prochain conseil.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de donner une subvention de 4000€ au comité des fêtes, 200€ à la protection civile, et 350€ à l'association Curtil Chaffin.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

16. Urbanisme

	Nom du demandeur	Adresse du projet	Référence cadastrale	
<u>Déclarations de travaux déposées</u>	<u>Commune de Commenailles</u>	<u>35 place du Général Michelin</u>	<u>ZP 22</u>	<u>Changement de 2 fenêtres de toit</u>
	<u>SFCTP</u>	<u>505 rue des Piochys</u>	<u>B 1457 -B 1458</u>	<u>Modification de toiture d'un entrepôt</u>
	<u>PEREZ Hélène</u>	<u>115 rue des Combes</u>	<u>ZP 101</u>	<u>Changement de fenêtres</u>
	<u>DOMY Jean-Jacques</u>	<u>445 rue des Combes</u>	<u>B 1355</u>	<u>Installation pompe à chaleur</u>
<u>Déclarations de travaux acceptées</u>	<u>MONNIER Thomas</u>	<u>1110 rue de l'Haut Le Vernois</u>	<u>YA 86</u>	<u>Changement de tuiles</u>
	<u>PARODAT Gérald</u>	<u>360 rue Sarrazin</u>	<u>ZO 190</u>	<u>Installation climatiseur réversible</u>



Commune de
Commenailles

35 place du
Général
Michelin

ZP 22

Changement de 2 fenêtres de
toit

Maître Sophie GERMAIN

85 rue des
Châteaux – La
Piotière

ZL 57-
ZL 58

Pas de préemption

17. Informations et questions diverses

- **Opération stérilisation des chats errants** : 32 chats ont été stérilisés ce qui correspond à 1927€ à charge de la commune. 18 chatons ont été adoptés (particuliers, associations extérieures...) et « sortis » du circuit, ce qui a évité une dépense inutile de 906€. La campagne de stérilisation touche à sa fin dans le quartier des Cannes, de la Guinetta et des Piochys. Monsieur le maire salue une nouvelle fois l'implication des bénévoles aux côtés de la municipalité sur ce sujet de chats errants, ils ont aussi su collaborer avec les habitants qui connaissent bien les populations félines.
- **Appartement du Vernois** : le constat d'abandon de l'huissier a été réalisé le 19 août, avec témoins. Aucun bien personnel ni bien de valeur n'a été laissé. Ce constat favorable à la reprise par la commune va être envoyé au juge qui statuera. La procédure légale prendra encore du temps avec une reprise du logement espérée avant novembre. La dette cumulée du locataire est de 3735,70€.
- **Réunion commission cadre de vie** : Monsieur le maire souhaite réunir les commissions cadre de vie sur le sujet des décorations de Noël (pour anticiper) mais aussi sur le fleurissement, la réunion est programmée le samedi 3 octobre à 9h en salle du conseil.
- **Réunion Communication** : une réunion est programmée le vendredi 11 septembre à 18h en mairie pour la préparation du bulletin et la répartition des rôles sur la communication.
- **Intramuros commerçants** : Monsieur le maire informe le conseil qu'il a proposé à 3 commerces (café, boulangerie et boucherie) d'alimenter directement une rubrique « commerces » dans IntraMuros, pour expérimentation. Les 3 responsables des commerces ont accepté et ont reçu des codes pour expérimenter.
- **Remarques de fin de conseil** :
Catherine ZANCKI interroge le conseil sur l'état de l'alambic, elle avait dans un précédent conseil déjà alerté sur sa dégradation. L'engagement est pris d'aller voir sur place et vérifier quel élément est dégradé (chaudière ou autre).
Raphaël GAUTHERON fait état de problème de relève des poubelles par le SICTOM, qui une fois vidées dans le camion, sont remises en bord de route, voire sur la chaussée, ce qui pose des problèmes de sécurité sur certains carrefours. Un courrier sera envoyé pour sensibiliser les agents pour la remise en place des poubelles une fois vidées.

Fin de la séance à 23h00

Secrétaire de séance

Caroline PARODAT

Maire

Jean-Philippe CLERC